

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du VENDREDI 4 Octobre 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue S. Honoré, vis-à-vis l'ancien hôtel de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur de l'Abonnement, qui doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Francfort, du 20 septembre.

Pour peu qu'on ait lu l'histoire des guerres modernes avec attention, on a dû s'apercevoir qu'elles ont été presque toutes l'ouvrage de quelque ministre, ou *sous-roi*, qui projettoit toujours à son despote en chef une augmentation de richesse, de territoire ou de puissance. Au bout de quelques campagnes, ces promesses trompeuses faisoient place à des calamités très-effectives : le commerce souffroit, les peuples murmuroient, les trésors royaux s'épuisoient. Le ministre prévaricateur étoit démasqué, chassé, & les peuples qui aimoient en général la paix, respiroient un moment, jusqu'à ce qu'un nouvel ambitieux vint hériter de l'amour du trouble de son prédécesseur, puni quelquefois, & plus souvent impuni.

Dans ces derniers tems, un nouveau système plus destructeur encore s'est établi; les puissances ne se voyant pas assez fortes pour entreprendre seules de grandes guerres, ont imaginé les coalitions, à l'aide desquelles elles méditent en masse de conquérir, d'écraser une nation ou foible ou divisée par leurs intrigues. Voilà l'histoire des démembremens de la Pologne.

Mais de toutes ces associations léonines, la plus étrange, la plus absurde est sans doute celle qui vient de se former d'un bout de l'Europe à l'autre pour empêcher la France de changer son gouvernement absolu en un gouvernement populaire & libre. Le frémissement simultané de tous les despotes doit avertir sur-tout les François combien leur entreprise est grande, sublime & digne de la reconnaissance de tous les peuples courbés sous le joug honteux de l'esclavage. Il importe sans doute peu aux rois coalisés que la France se donne telle ou telle forme de gouvernement, mais il leur importe infiniment que l'exemple des avantages de la liberté ne frappe point leurs esclaves d'une lumière funeste à leur pouvoir. Une preuve de cette terreur se trouve dans les secours qu'ils fournissent aux ennemis intérieurs de la révolution françoise, secours perfides, & qui éloignent pour les François la jouissance paisible des biens de leur nouvelle constitution.

Déjà un germe de divisions a éclaté entre les Impériaux & les Prussiens qui combattent sur le continent. La Prusse n'a pas acquis Dantzick pour que ce port ne contribue pas

à l'augmentation de son commerce, & le commerce ne fleurit que par la paix.

Déjà on voit des négociateurs des différentes cours parcourir les cabinets, & anticiper en quelque sorte sur la saison de l'hiver qui suspend le tumulte des armes & des camps.

Déjà le roi de Prusse, qui avoit écarté de ses conseils le fameux comte Hertzberg, qui mérita d'être l'ami de Frédéric II, vient de le rappeler auprès de lui; & la foule turbulente des courtisans de Berlin frémit de ce rappel. Elle craint que les véritables intérêts de la Prusse, bien connus de Hertzberg, ne ramènent Frédéric-Guillaume à des plans autres que celui de contribuer à l'agrandissement de la maison d'Autriche. En montrant au roi de Prusse qu'il a tout à craindre de cette maison, & que dans aucun tems il ne peut rien avoir à redouter de la France libre & commerçante, Hertzberg aura peu de peine à détacher son maître de la coalition qui consume son armée & ruine son trésor.

D'un autre côté, le président du conseil de guerre de Vienne, le feld-maréchal de Wallis, est remplacé par le duc Albert de Saxe-Teschén, qui a été gouverneur des Pays-Bas, & qui fait parfaitement le degré de liberté qui convient aux Brabançons; de sorte qu'un premier essai de la liberté françoise sera vraisemblablement un bienfait assuré pour les peuples du Brabant.

Ces changemens de ministère préagent des changemens non moins importans dans le système des deux cours. Elles sont incontestablement fatiguées du besoin continuel de nouvelles recrues pour leurs armées. La Hongrie se dépeuple de soldats qu'on fait passer en Autriche, & d'Autriche dans le Brabant & aux armées. Cette circulation distinctive & meurtrière commence, dit-on, à affecter le chef de la maison d'Autriche.

(La suite à demain).

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 25 septembre.

Il arrive journellement des bâtimens anglois chargés de troupes à Ostende. On fait monter le nombre de ces troupes à près de cinq mille hommes. Depuis l'évacuation de Menin par les François, qui ont pillé cette place, le maréchal de Cobourg, a marché, dit-on, contre eux; mais nous n'avons aucune nouvelle de lui ni de son armée. Cependant on a parlé d'une nouvelle tentative sur Dunkerque; mais les mi-

titaires les plus expérimentés assurent que cette entreprise ne peut avoir lieu pendant la campagne actuelle ; d'ailleurs, la perte de la grosse artillerie, que le duc d'York a faite, n'est pas une chose aisément réparable avant la saison des pluies & des coups de vent.

Les Autrichiens ont laissé environ 25 mille hommes dans la Flandre, & marchent, au nombre de 50 mille, sur Maubeuge ; ils sont divisés en trois colonnes commandées par les généraux Clairfayt, Holtenloe & Beaulieu ; leurs magasins sont à Bois-Bourbon ; ce qui annonce qu'ils comptent sur quelques nouvelles trahisons.

On a appris du Quesnoy que les remparts de cette ville, au commencement du siège, étoient hérissés de 50 pièces de canon, & que, lors de la reddition, il n'en restoit plus que trois en état de service, toutes les autres ayant été démontées.

Dans les pays esclaves, on punit de mort les apôtres de la liberté ; c'est ce qui vient d'arriver dans le gouvernement de Twer, en Russie. Un prêtre russe y prêchoit publiquement les principes de l'égalité & de la liberté, & il étoit écouté favorablement ; aussi-tôt le gouvernement effrayé le fit condamner à mort ; mais l'impératrice a commué sa peine en une prison perpétuelle, afin que son exemple puisse intimider long-tems ses imitateurs.

Les débris de l'armée de Hollande se rassemblent sous Gand : les succès du général Berlicieu ont un peu diminué la terreur qui avoit saisi cette armée à la vue des armées nombreuses des François.

Le 20 de ce mois, les François ont évacué Furnes, après avoir incendié les magasins de paille & de foin que le défaut de charriots & de chevaux ne leur a pas permis d'emmener.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

D'Avignon. le 26 septembre.

Le quartier-général de l'armée de Cartaux est à la Seine, d'où notre artillerie chauffe à boulets rouges l'escadre angloise. On est parvenu, il y a quelques jours, à brûler deux pontons & une frégate ; le reste de l'escadre s'est un peu éloigné dans la rade, pour se mettre à l'abri des boulets.

Le plan est de faire cerner la ville en demi-cercle, à mesure que l'armée grossira, afin que son feu puisse atteindre l'autre côté de la rade, & battre ainsi les deux extrémités.

S'il faut en croire ceux des Toulonnois qui peuvent s'échapper de la ville, les ennemis n'y ont encore qu'environ 20 mille hommes du débarquement ; mais ils en attendent de jour en jour un plus grand nombre.

Le peuple murmure hautement, & regrette déjà d'avoir été entraîné dans l'abîme dont il mesure la profondeur. En général, la masse des habitans est bonne ; mais ils ont été leurrés par des promesses que les Anglois ne tiennent gueres. Les représentans du peuple à l'armée de Cartaux se conduisent à merveille ; & l'effet de leurs discours est d'éclairer les citoyens-soldats, qui brûlent d'impatience d'en venir aux mains.

Les chemins, depuis Vienne jusqu'à Marseille, sont couverts de citoyens en réquisition, qui marchent sur Toulon : quelques-uns d'entr'eux ne sont pas complètement armés ; mais, dans leur route, ils recourent de bons patriotes-cultivateurs qui leur donnent souvent des fusils, des piques & même des rafraichissemens. On travaille à faire des approvisionnemens pour cette armée, qui s'élèvera à plus de 30 mille hommes sous peu de tems.

L'amiral Hood a, dit-on, envoyé deux vaisseaux de ligne & deux frégates croiser devant Marseille, pour empêcher d'enlever les marchandises & l'argent monnoyé qui se trou-

vent dans cette ville, & arrêter les navires qui sortiroient de son port.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME.

Lettre du citoyen Couthon, représentant du peuple, datée de Riom, le 25 septembre.

Je dois vous informer, citoyens collègues, que j'ai cru devoir destituer tous les membres du directoire, & le procureur-syndic de mon département, à l'exception cependant du citoyen Favier, qui s'est toujours montré digne de la confiance du peuple. Les mémorables journées des 31 mai, premier & 2 juin, n'avoient pas été agréables à ces messieurs, & ils s'en étoient expliqués dans les tems de la manière la plus indécente & la plus injurieuse à la convention : d'ailleurs, Poulitier & Rovere m'ont écrit de Nîmes qu'ils avoient dans les mains des pièces qui prouvoient la coalition de ces administrateurs infidèles avec les fédéralistes de Marseille, Toulon, Nîmes & Bordeaux. Je les ai remplacés par de bons sans-culottes, qui méneront les choses populairement ; & l'on verra dans ce département ce qu'on a vu à la convention depuis qu'elle s'est purgée, qu'il se fera de la bonne besogne.

Nos affaires à Lyon vont bien. Un bataillon, ou plutôt un rocher du Puy-de-Dôme s'est détaché, a roulé sur le fauxbourg de Vaize, & depuis le 21 nous en sommes en possession. Dans la nuit du 23 au 24, on a dû forcer le fauxbourg Saint-Just, & je ne doute pas que dans ce moment il ne soit à nous. Ce fauxbourg pris, la ville sera bientôt réduite, nos collègues m'en donnent l'assurance. J'ai établi ici, dans tous les chefs-lieux de district & dans beaucoup de communes, des comités de surveillance rigoureux, qui nous délivrent de tous les malveillans : nos maisons nationales en regorgent ; elles auront besoin, à la paix, d'être purifiées. Je fais abattre tous les châteaux forts, tours & donjons ; je ne conserve que les bâtimens qui sont propres à l'expédition.

Je donne aux officiers municipaux, chargés des visites domiciliaires pour le recensement des grains, des membres des sociétés populaires pour surveillans de leurs opérations. Je répute ennemis de leurs semblables & j'envoie au tribunal révolutionnaire tous ceux qui cachent des grains & feront des déclarations frauduleuses. J'établis des caisses de bienfaisance destinées à recevoir les sommes que des citoyens restés sur leurs foyers voudront y verser pour soulager les femmes & les enfans de ceux qui ont marché contre les rebelles de Lyon. Ce secours, joint à celui que je porte, au nom de la république, fait un grand bien. Je voudrais aller à l'armée, mais on me retient ici malgré moi ; j'espère pourtant aller rejoindre mes collègues quelqu'un de ses jours.

Signé, COUTHON.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Bulletin de l'armée des côtes de Brest.

Du 23 septembre.

L'armée est restée en repos au camp de la Pelée ; il a été envoyé une demi-brigade au port Saint-Pere, pour protéger l'enlèvement des grains qui y avoient été rassemblés.

Du 24 septembre.

On a fait filer sur Nantes le parc d'artillerie de l'armée & ses équipages, par le fauxbourg de Saint-Jacques, pour ressortir par celui du Pont-Rouffeu. L'armée s'est mise en marche sans suivre la même route ; elle a traversé Vertou & la Sevre, puis elle s'est rendue à son ancien camp de Bagou ; sa marche n'a été nullement inquiétée ; son avant-garde a pris poste aux Sorinieres.

Du 25 septembre.

L'armée s'est portée jusqu'à Remouillé, où elle a pris la position avantageuse que le général Aubert Dubayet avoit déjà précédemment choisie, & qui doit arrêter l'ennemi : elle a attendu ainsi jusqu'au lendemain l'arrivée du général en chef, qui étoit retourné à Nantes pour délibérer avec les représentans du peuple.

Du 26 septembre.

Dès qu'il a paru la générale a battu; les troupes se sont mises en mouvement, elles ont passé le Maine; alors l'armée est entrée dans une lande très-étendue, distante d'environ une lieue & demie de Montaigu; c'est là que l'armée s'est mise en bataille, tandis que l'avant-garde se portoit en avant sur le chemin de la ville.

Déjà les patrouilles s'étoient empressées d'avertir qu'elles avoient vu quelques cavaliers épars, & des groupes de fantassins épars, mais tout avoit disparu : le général en chef a laissé aller les éclaireurs; bientôt on est venu lui apprendre que le citoyen Merlin, représentant du peuple, accompagné de deux chasseurs, étoit entré dans Montaigu; le colonel Marigay n'a pas tardé à l'aller joindre : le général en chef, après s'y être transporté, a poussé jusques près de Saint-Georges.

L'armée campe dans la grande lande; le quartier-général est à Saint-Hilaire de Loulay.

De Paris, le 4 octobre.

Les citoyens Maret & Semonville vont être transférés de Mantoue dans la forteresse de Spielberg, en Allemagne.

On croit que tous les généraux sont mandés pour concerter un plan fixe d'opérations militaires, & pour conférer sur les moyens d'employer le plus utilement les forces de la république.

Puget-Barbentanne, ci-devant général en chef de l'armée des Pyrénées orientales, a été arrêté à Toulouse.

Le tribunal révolutionnaire a condamné à mort Pierre Lenglé-Schoëbeck, ci-devant maire de Cassel, convaincu d'avoir entretenu des correspondances criminelles avec les ennemis de la république; d'avoir cherché, par ses propos & ses écrits, à provoquer la désobéissance aux loix, l'avilissement des autorités constituées, & à exciter des troubles dans l'intérieur de la république, propres à y fomenter la guerre civile.

Collot d'Herbois a annoncé à la séance des Jacobins d'avant-hier, qu'Albite étoit à Paris, & que Dubois-Crancé venoit d'écrire au comité de salut public, pour l'instruire que les Lyonnais ont été attaqués, le 29 du mois dernier, sur quatre points différens; qu'ils ont été repoussés par-tout, & que par-tout leurs redoutes ont été emportées. Nos troupes sont maintenant à Peyraches, à Sainte-foix & aux Breteaux : en ce moment Peyraches brûle.

Dans cette même séance un citoyen, arrivant de l'armée du Rhin, a donné quelques détails sur l'expédition qui n'a pas eu de succès, & qui avoit pour objet de passer le Rhin à Niphe, pour s'emparer du Brisgau & du Marquisat. Deux cents François ont péri dans cette affaire par la trahison des généraux & des pontonniers. Les auteurs de la trahison ont été mis en état d'arrestation par l'accusateur militaire.

La société a renvoyé aux comités de sûreté générale & des subsistances une lettre d'un citoyen de l'armée de Weissembourg, qui craint une disette, ou vraie, ou factice.

Les mesures révolutionnaires prises dans toute la république pour arrêter les traîtres & les malveillans, & pour surveiller ces perfides neutres qui ne le sont pas, doivent faire espérer aux vrais républicains le prompt retour à la pleine exécution de notre sainte constitution. La capitale donne par-tout l'exemple du zèle & de l'obéissance aux décrets de la convention, & ce n'est que par une persévérance constante dans l'observation des loix que nous parviendrons à écarter les ennemis du dehors & à détruire ceux du dedans; leur connivence n'est plus douteuse depuis la déclaration de Pitt, qui veut que les généraux des armées alliées obligent les garnisons des villes françoises cavahies de ne point servir contre les départemens en insurrection.

La politique qui a dicté cette mesure est étrangement opposée aux principes des Anglois eux-mêmes. Quand ils firent leur révolution de 1688, aucun peuple de l'Europe, la France elle-même, quoique soumise alors au despotisme, songea-t-elle à les troubler dans la poursuite de leur liberté? Aussi apprend-on que la plupart des villes commerçantes des trois royaumes ont fait des adresses pour la fin de cette guerre, & on ne doute pas que le parlement à sa rentrée ne les prenne en grande considération; car les besoins du commerce, & même ceux de la liberté, sont toujours plus forts pour rapprocher les peuples, que l'ambition des ministres pour les diviser & les opprimer.

COMMUNE DE PARIS.

Du 2 octobre.

Le procureur de la commune donne lecture d'une lettre de Dupin, adjoint au ministre de la guerre, concernant les chevaux de luxe qui circulent continuellement dans Paris, & qui, montés par les aristocrates & les muscadins, élabouffent dans les promenades publiques les patriotes; il expose l'utilité de ces chevaux pour l'artillerie & les convois militaires; & sur son réquisitoire, le conseil arrête que sa commission nommera deux de ses membres pour faire exécuter à la rigueur la loi concernant les chevaux de Luxe.

La section du Mail vient déclarer qu'elle prendra désormais le nom de *Guillaume Tell*. — Applaudi.

Sur la dénonciation d'un commissaire de la société des Hommes du 10 Août, qu'il a été tiré plusieurs coups de fusil chargés à balles dans le jardin de l'Arsenal par des malveillans, le conseil arrête que, conformément aux réglemens de police qui défendent de tirer, par les fenêtres & dans les rues, aucuns coups de fusils, pistolets & petards; le commandant-général, les commandans de patrouilles & de force armée, & l'administration de police, feront toutes les diligences possibles pour découvrir & arrêter les coupables.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Cambon).

N. B. Voici le texte du décret rendu, mardi dernier, sur la proposition de Barrère :

Art. I. Le département de la Loire-Inférieure demeure distraite de l'armée des côtes de Brest, & réuni à celle des côtes de la Rochelle, laquelle portera désormais le nom d'armée de l'Ouest.

II. La convention nationale approuve la nomination du citoyen Léchelle, pour commander en chef cette armée.

III. La convention nationale compte sur le courage de l'armée de l'Ouest & des généraux qui la commandent, pour terminer, d'ici au 20 octobre, l'exécration de la Vendée. La reconnaissance nationale attend l'époque du premier novembre prochain, pour décerner des honneurs & des récompenses aux armées & aux généraux qui, dans cette cam-

païne, auront exterminé les brigands de l'intérieur, & chassé sans retour les hordes étrangères des tyrans de l'Europe.

Proclamation à l'armée révolutionnaire de l'Ouest.

« Soldats de la liberté, il faut que les brigands de la Vendée soient exterminés avant la fin du mois d'octobre; le salut de la patrie l'exige; l'impaticence du peuple français le commande, son courage doit l'accomplir. La reconnaissance nationale attend à cette époque tous ceux dont la valeur & le patriotisme auront affermi sans retour la liberté & la république ».

Supplément à la séance du mercredi 2 octobre.

Un membre prévient la convention qu'un grand nombre de femmes demandent à être admises à la barre, & que ces pétitionnaires, portant chacune un sac, desirent que la convention donne des ordres pour qu'il leur soit vendu du seigle & de l'avoine. L'opinant observe que les malveillans seuls ont pu engager ces citoyennes à faire une telle démarche, dans un moment où les représentans du peuple ont assuré la subsistance du pauvre par la loi sur le *maximum* des denrées de première nécessité. — Un autre membre dit qu'il résulte d'une conversation qu'il a eue avec les citoyennes, épouses des conducteurs de voitures publiques, que, n'ayant pu acheter au marché ni seigle ni avoine, elles se sont transportées à la commune, & que la commune ayant refusé d'entendre leurs réclamations, elles viennent les porter à la convention nationale. — L'assemblée décrète que les femmes pétitionnaires seront admises à la barre. — Un huissier va les chercher, & revient annoncer qu'elles retournent à la commune.

Séance du jeudi 3 octobre.

Dans la précédente séance, un membre avoit demandé que le délai accordé pour le brûlement de tous les titres féodaux fût prorogé à trois mois: Cambacérès observoit que plusieurs de ces titres contiennent des dispositions de propriétés qu'il seroit injuste d'annuler; il proposoit en conséquence de faire extraire légalement ces dispositions avant de livrer les titres aux flammes: la convention passa à l'ordre du jour sur l'une & l'autre demande. Cette question est ramenée aujourd'hui par un incident: un membre, qui est notaire, demande un congé pour aller faire brûler tous les titres féodaux qui se trouvent dans son protocole; on réclame l'ordre du jour, alors une voix s'écrie: « Indiquez donc le moyen de détruire un titre féodal qui est écrit sur le *recto* d'un acte, sans annuler un testament écrit sur le *verso* du même acte ». — Déterminée par ce raisonnement, l'assemblée charge son comité de législation d'examiner la motion rejetée hier.

Un abus de l'ancien régime avoit échappé à la suppression générale; les patrons-pêcheurs des côtes de Normandie étoient tenus de rester, pendant neuf années, au service de leurs armateurs, sans qu'il y eût réciprocité à la charge de ceux-ci. La convention abolit cette servitude; les engagements des patrons-pêcheurs pourroient ne durer qu'une année ou deux saisons de pêche.

Une dépêche des représentans-députés, datée du camp de la Pape, sous Lyon, le 27 septembre, annonce que l'arrivée des colonnes du Puy-de-Dôme & des départemens voisins a

été suivie de plusieurs succès remportés presque en même tems de divers côtés: un avant-poste, vers Sainte-Foy, a été enlevé aux muscadins qui ont perdu beaucoup de monde dans cette action. Notre perte consiste en trois hommes tués: un bataillon de l'Arèche a été forcé, en dix minutes, un poste défendu par des fossés profonds & des maisons crénelées; une redoute est tombée au pouvoir d'un bataillon du Gard. Les camps de la Guillotière & de la Duchère ne cessent de jeter des bombes sur la ville rebelle; les assiégés sont à la dernière extrémité; ils n'ont chacun, pour nourriture journalière, qu'une demi-livre de pain noir, fait en grande partie d'avoine & de son: ils renvoient tous les individus inutiles à leur parti, & ils ont poussé la barbarie jusqu'à fusiller ces malheureux fugitifs repoussés par nos troupes. Cette circonstance nous a déterminés à faire fléchir les droits de la guerre devant les principes sacrés de l'humanité.

Amar présente, au nom du comité de sûreté générale, le rapport sur Brissot & ses complices; il demande, d'abord, qu'aucun membre ne puisse sortir de la salle. Cette proposition est décrétée, & étendue à tous les spectateurs: en conséquence, des consignes sont données pour garder toutes les issues de la salle. — N'ayant pas assez d'espace pour donner aujourd'hui l'extrait du rapport, nous nous contenterons de publier les principales dispositions du décret, les voici:

Art. 1^{er}. La convention nationale accuse Brissot, Vergniaux, Genfonné, Guadet, Duperré, Carra, Brulart, ci-devant marquis de Sillery; Caritat, ci-devant marquis de Condorcet; Fauchet, ci-devant Evêque du Calvados; Doulet, ci-devant marquis de Pontecoulant; Ducos, de la Gironde; Boyer-Foafredé, Gamon, Mollevaux, Gardien, Dufriche-Valasé, Valady, Valée, Duprat, Minvielle, Delahaye, Bonnet, de la Haute-Loire; Chambon, de la Corréze; Lacaze, de la Gironde; Lidon, Fermond; Mazuyer, Savary, Lehardy, Hardy, Boileau, de Yonne; Rouyer, Antiboul, Lafource, Lestep-Bauvais, Isnard, Duchâtel, Duval, de la Seine inférieure; Devérité, Bresson, Noël, Coustard, Andrei, de Corse; Graugeneuve, Viger, Orléans, dit Egalité; eux & leurs complices qui pourroient être reconnus dans le cours de l'instruction, comme prévenus d'avoir conspiré contre l'unité de la république, contre la sûreté & la liberté de la nation.

II. Tous les membres ci-dessus nommés seront traduits devant le tribunal révolutionnaire, pour y être jugés conformément à la loi.

III. Il n'est rien changé au décret qui déclare traîtres à la patrie & met hors de la loi Buzot, Louvet & autres conspirateurs fugitifs.

IV. Ceux des signataires des protestations des 6 & 19 juin dernier, qui ne sont pas renvoyés devant le tribunal révolutionnaire, seront mis en arrestation à l'Abbaye, jusqu'au rapport qui sera fait par le comité de sûreté générale; les scellés seront apposés sur leurs papiers.

Les membres décrétés d'accusation ou d'arrestation, qui étoient présens, ont sorti par la barre, sur un appel de leurs noms.

D'après une motion de Billaut-Varennes, l'assemblée charge le tribunal révolutionnaire de s'occuper dans la semaine du jugement de Marie-Antoinette.

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1793.
Lettre J.